

**COMMUNE  
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

\*

**ARRONDISSEMENT  
RENNES**

\*

Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 16

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le **10 novembre à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 05 novembre 2021.

Présents : D. MOIZAN, AF. PINSON, V. LEROY, A. AUBIN, D. DAHYOT, G. LERAY, E. DAVID, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, L. HERVOCHE, JC. PENIGUET, A. BUARD, S. ALLORY.

Excusés: AM. PERRAULT, J. CLERMONT, P. LEFEUVRE.

Absents: G. BERTHELOT, M. FAURE.

Pouvoirs : AM. PERRAULT à A. AUBIN, J. CLERMONT à A. BUARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur L. HERVOCHE est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion précédente n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Convention entre SAUR et SUEZ recouvrement redevance assainissement collectif
- ✓ Actualisation du prix de la redevance assainissement
- ✓ Décision modificative n°1 budget communal
- ✓ Renouvellement convention désignation Délégué à la Protection des Données (DPD)
- ✓ Demande de subvention extension cantine dans le cadre du Plan de relance de l'Etat
- ✓ Ajout du point suivant : modification temps de travail hebdomadaire agent contractuel

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **2021-072 : ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES [remplace la délibération 2020/023]**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal a la faculté d'instituer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions pouvant être soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur M. COQUELLE, Madame S. ALLORY a pris place au sein des membres du conseil municipal, et qu'il convient donc de l'intégrer dans les commissions municipales existantes.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait, lors de la délibération initiale n°2020/023, décidé :

- de constituer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil;
- que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de huit membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après consultation de Madame Solange ALLORY, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser la composition des commissions comme indiqué ci-après.

#### **BUDGET ET FINANCES**

**-Rôle :** traiter des dossiers relatifs à la préparation budgétaire, aux propositions d'emprunt, aux demandes de subventions, à la fiscalité, à l'achat et la commande publique, aux ressources humaines.

**-Composition (Président + 6 membres) :**

**David MOIZAN**  
Dominique DAHYOT  
Annaïg BUARD  
Loïc HERVOCHE  
Gérard LERAY  
Vincent LEROY  
Anne-Françoise PINSON

#### **URBANISME, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT**

**-Rôle :** examen des dossiers relevant de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, des travaux sur infrastructures, du programme d'entretien de voiries et chemins communaux ainsi que des sujets en relation avec l'attractivité, le développement urbain et durable, le commerce et les droits de place et de voirie.

**-Composition (Président + 7 membres) :**

**David MOIZAN**  
Anne-Françoise PINSON  
Gérard BERTHELOT  
Evelyne DAVID  
Pascal LEFEUVRE  
Gérard LERAY  
Soazig LE TROADEC  
Rémi PIEL

## **ASSOCIATIONS ET CULTURE**

**-Rôle :** traiter des thématiques de la culture, l'animation socioculturelle, les sports et les loisirs, par le biais des relations avec la médiathèque et les associations (accompagnement des projets, étude des demandes de subventions, coordination des manifestations et de l'utilisation des équipements sportifs et salles)

**-Composition (Président + 5 membres) :**

**David MOIZAN**  
Vincent LEROY  
Laëtitia CITEAU  
Pascal LEFEUVRE  
Anne-Marie PERRAULT  
Rémi PIEL

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE**

**-Rôle :** traiter des thématiques de l'école et des rythmes scolaires, la cantine, le périscolaire et l'extrascolaire, la petite enfance et la jeunesse.

**-Composition (Président + 6 membres) :**

**David MOIZAN**  
Annick AUBIN  
Laëtitia CITEAU  
Vincent LEROY  
Maud FAURE  
Jean Charles PÉNIGUET  
Anne-Marie PERRAULT

## **COMMUNICATION**

**-Rôle :** diffusion de l'information (rédaction et relecture bulletin municipal, site internet, ...) et organisation des manifestations municipales (vœux du Maire, cérémonies...).

**-Composition (Président + 5 membres) :**

**David MOIZAN**  
Vincent LEROY  
Jennifer CLERMONT  
Dominique DAHYOT  
Soazig LE TROADEC  
Solange ALLORY

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la composition des commissions ci-dessus.

### ➤ **2021-073 : CRÉATION D'UNE LUDOTHEQUE**

Madame A. AUBIN, adjointe aux affaires scolaires, expose aux membres du conseil municipal que N. LARDEUX, coordinatrice jeunesse sur la commune, a suggéré de créer une ludothèque dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Après accord du bureau municipal, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, dans les conditions suivantes :

- La ludothèque sera ouverte uniquement aux familles ayant un enfant scolarisé sur la commune ;
- La participation annuelle par famille sera de 10 euros et intégrée une fois dans l'année dans une facture cantine ou périscolaire ;
- En terme comptable, elle sera imputée à l'article 7062.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'une ludothèque dans les conditions explicitées ci-dessus.

➤ **2021-074 : AVENANT A LA CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE) SIGNÉE AVEC LA CAF**

Madame A. AUBIN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été signé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans, entre la CAF d'Ille-et-Vilaine, Bréal-sous-Montfort, Saint-Thurial, les communes partenaires du centre social l'Inter'Val (Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan, Saint Péran, Treffendel) et la Communauté de Communes.

Le CEJ fait état des actions menées par les signataires en matière de petite enfance, enfance et jeunesse. Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Prestation de service Enfance et jeunesse » par la CAF, et arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

A échéance du CEJ, le nouveau cadre contractuel entre la CAF et la Communauté de Communes et les 8 communes signataires du CEJ, devient la Convention Territoriale Globale (CTG). Le « Bonus territoire » prendra le relais de la prestation de service enfance et jeunesse, et son versement sera conditionné par la signature de la CTG.

Depuis novembre 2019, Brocéliande Communauté est déjà signataire de la CTG, qui couvre des thématiques plus larges (petite enfance, parentalité, coordination petite enfance-parentalité, enfance, jeunesse-information jeunesse, accès aux droits et cohésion sociale, logement). Elle se termine au 31 décembre 2022.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de signer un avenant à la CTG en 2022 afin de maintenir les financements qui existaient dans le cadre du CEJ en 2022, et de s'engager dans une réflexion pour co-construire le projet CTG à compter de 2023. En effet, la signature d'une nouvelle CTG avec les communes du territoire communautaire et la Communauté de Communes porte un intérêt dans la construction d'un projet de territoire en lien avec le profil des familles vivant sur le territoire communautaire : valoriser l'existant (équipements, services, actions, projets), développer des actions pour améliorer / renforcer la qualité d'accueil, développer de nouveaux services pour renforcer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des familles, renforcer et développer l'interconnaissance et les partenariats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de l'avenant précité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

➤ **2021-075 : TARIFS LOCATION SALLE DU FOUR A CHAUX 2022**

Monsieur V. LEROY, adjoint aux associations et au sport, rappelle que chaque année les tarifs appliqués pour la location de la salle du Four à Chaux sont réexaminés, afin de déterminer un éventuel pourcentage d'augmentation pour l'année suivante.

Il expose que le bureau municipal propose de maintenir les tarifs à un niveau identique à l'année dernière, tel que présenté ci-joint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces propositions ainsi que le tableau correspondant aux tarifs pour l'année 2022.

➤ **2021-076 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022**  
**-EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION-**

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal que la commune peut prétendre à la DETR au titre de différentes catégories d'opérations. Il s'agit donc de présenter à ce titre une demande de subvention pour le projet d'extension de la station d'épuration dans la catégorie « Autres équipements publics et aménagements spécifiques ». Le plan de financement se présente donc comme suit :

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Nature	Montant	Nature	Montant
Études d'exécution	120 000.00€		
Travaux liés à l'extension-électricité-démolition ancienne station	1 495 000.00€	DETR (25% dans un plafond de 200 000€)	50 000.00 €
		Autofinancement (fonds propres)	1 565 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 615 000.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 615 000.00€</b>

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour un montant de 50 000.00€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la validation de cette opération.

➤ **2021-077: FONDS D'URGENCE DU DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**-ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA CANTINE-**

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal la décision de solliciter, lors de la réunion précédente, une subvention dans le cadre de la mesure 14 du Plan de relance de l'État relative au soutien aux cantines scolaires des petites communes.

Les critères d'éligibilité étant identiques à ceux du plan de relance de l'Etat, il propose de solliciter une subvention dans le cadre du fonds d'urgence 35, dispositif de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale mis en place par le Département et accessible aux communes de moins de 10 000 habitants. En effet, une partie de l'acquisition du matériel pour la future cantine peut s'inscrire dans la thématique « S'engager pour l'avenir des territoires » au titre de « l'alimentation responsable, investissement matériels et immatériels ».

Le montant de la subvention s'élève de 50 à 80% du montant HT des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de 50 000 euros et vient en complément de celle de l'État

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds d'urgence du Département dans les conditions explicitées ci-dessus.

➤ **2021-078: DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DE RUE LOTISSEMENT « LE CLOS DU PIED FERRÉ » -RUE DU FER A CHEVAL-**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 2213-28;

Considérant que la dénomination des rues et places publiques communales est matérialisée par l'apposition, aux frais de la commune, de plaques indicatives ;

Madame Anne-Françoise PINSON, adjointe à l'urbanisme, fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de numéroter les futures habitations du lotissement « Le Clos du Pied Ferré », ainsi que d'attribuer une dénomination à la voie concernée.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (JC. PENIGUET et G. LERAY) :

- adopte la dénomination « Rue du fer à cheval » ;
- autorise la numérotation des habitations pour les 8 lots concernés ;
- autorise Monsieur le Maire à acheter les plaques indicatives nécessaires, et atteste que cette dépense sera prévue au budget primitif 2022 ;
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de secours et de la Poste.

➤ **2021-079 : TRAVAUX DE RÉNOVATION MAISON 15RUE ÉGLISE**  
**-AVENANT n°2 LOT 01-**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération 2020-065 du 04/11/2020, le conseil municipal a validé les attributions des différents lots aux entreprises concernant les travaux de rénovation de la maison située 15 rue de l'Église.

Le déroulement des travaux ayant fait naître de nouveaux besoins, le passage de l'avenant ci-après sera proposé : avenant n°2 entreprise GAUTIER lot 1 (gros oeuvre-démolition), afin de procéder à la pose d'un enduit à la place d'une simple peinture dans la cage d'escalier. Il s'élève à 1 456.00€ HT et porte le montant du lot concerné à 74 123.69€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de l'avenant précité et autorise Monsieur le Maire à le signer.

➤ **2021-080 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BRÉAL-SOUS-MONTFORT**  
**RELATIVE A L'UTILISATION PARTAGÉE D'UN VÉHICULE**  
**UTILITAIRE ÉLECTRIQUE D'ENTRETIEN**

Le projet de convention ayant été transmis aux membres du conseil municipal en amont, Monsieur le Maire rappelle qu'elle a pour objet de déterminer les modalités de gestion (financement) et de mise à disposition d'un véhicule utilitaire électrique utilisé pour l'entretien des espaces verts et des voiries communales.

Il est proposé que Bréal-sous-Montfort mette à disposition le véhicule à Saint-Thurial une semaine par mois, moyennant un loyer de 1050 euros par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

➤ **2021-081 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU**  
**SERVICE ADMINISTRATIF -AGENT DE GESTION COMPTABLE-**

***[ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION n°2021-041]***

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un emploi à temps non complet (poste partagé à 60%-40% avec la commune de Monterfil pour un total de 35H) au sein du service administratif, afin d'occuper les fonctions suivantes : traitement comptable des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement pour tous les budgets (commune, CCAS, assainissement, lotissement...).

A ce titre, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que cet emploi soit occupé par un fonctionnaire recruté sur le grade d'adjoint administratif principal de première classe (catégorie hiérarchique C). La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la création de l'emploi telle que décrite ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au budget communal 2022 aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- charge Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste, et l'autorise à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ➤ INFORMATIONS DIVERSES :

##### ✓ Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire pour les affaires courantes (en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation que le Conseil municipal lui a accordée par délibération n° 2020-026 en date du 27 mai, il est demandé aux membres de prendre note des décisions ci-dessous.

##### Devis signés (en TTC) :

TEXABRI toile préau école : 9036.00€

EVEN pneus tracteur : 2382.00€

BS plomberie remplacement chaudière salle du four à chaux : 2257.62€

LOXAM location mini-pelle four à chaux : 1673.46€

LOXAM location nacelle pose et dépose décorations Noël : 998.53€

DEFIBTECH maintenance annuelle défibrillateurs : 557.28€

FORMADERM renouvellement trousse à pharmacie : 438.28€

JVS pour formation liée au paramétrage relatif à la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) au 01/01/2022 : 360.00€

LACIRE Nicolas sapins de Noël : 300.00€

BOURREE VOYAGES pour sortie newjump du 04/11 : 245.00€

CAMMA SPORTS filets de foot : 254.40€

VERALIA mélange de fleurs salle de sports : 130.65€

BS plomberie dépannage hotte salle du four à chaux : 142.56€

Décisions commission MAPA : néant

##### ✓ Dossiers en cours Communauté de Communes

-Le tableau récapitulant les DIA traitées par la Communauté de Communes a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

✓ Dotations et subventions : néant

✓ Documents transmis par mail depuis la dernière réunion (excepté support lié à une délibération) :

-Rapport d'activités 2020 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (mail du 14/10/2021) en vue de la présentation de sa synthèse par Mme LE TROADEC, déléguée au SDE35.

-Information de la DREAL Bretagne sur la participation citoyenne "Programme NITRATES - mesures pour réduire la pollution de l'eau" (mail du 29/10/2021) : la concertation préalable sur le 7e programme d'action régional relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole s'est ouverte le 27 octobre et se terminera le 10 décembre. Cette concertation se déroule sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

✓ Autres :

-Suite à la démission de Monsieur M. COQUELLE, Madame L. CITEAU représentera désormais la commune au sein du comité de pilotage sur l'étude de la continuité des landes d'Ille-et-Vilaine (conservation, protection et valorisation..).

-Monsieur le Maire informe que le nouvel emplacement prévu pour la bâche incendie du lotissement privé de Cossinade se fera à l'endroit initialement envisagé, derrière les arbres. JC. PENIGUET, G. LERAY et E. DAVID évoquent la nécessité de préserver le chemin piétonnier, car il est très passant. Il est proposé que les deux conseillers délégués se rendent sur place avec le responsable des services techniques afin de prendre les mesures et optimiser les possibilités d'implantation, tout en tenant compte de la forme de la bâche (non modifiable, contrairement à ce qui avait été un temps envisagé).

-Les dates de permanences ont été fixées pour l'organisation de l'enquête publique DUP réserves foncières Secteur de Trévidec :

-Lundi 6 décembre 2021 de 14h à 17h30 (ouverture)

-Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h

-Jeudi 6 janvier 2022 de 9h à 12h (clôture)

-Date vœux du Maire : 08 janvier 2022 à 18H30.

-Lors du bureau du 26 octobre, il a été suggéré de constituer un groupe de travail « Recherche de subventions pour les travaux de l'Eglise » » (loto du patrimoine, mécénat..). Il sera piloté par Mr DAHYOT, et composé comme suit : L. HERVOCHE, S. ALLORY<sup>nd</sup> et S. LE TROADEC. Le conseil municipal donne aussi son accord pour que Mr CABANIS (non élu) soit sollicité.

-Monsieur le Maire informe qu'il a accepté de signer une convention précaire pour permettre la location à titre temporaire de la maison de camping à une famille en recherche de logement et dont la dame est assistante maternelle sur la commune.

-Présentation par Monsieur le de Maire de la mise en œuvre d'une expérimentation vers la sortie progressive des pesticides sur le bassin versant de Chèze-Canut

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H10.

Affiché le 15 novembre,

Le Secrétaire de séance,  
L. HERVOCHE

Le Maire,  
D. MOIZAN

